

Avis en vertu des articles 13 et 14 du règlement UE 2016/679 sur la protection des données (RGPD)

- Carte d'Identité Électronique (CIE) -

En vertu des articles 13 et 14 du règlement UE 2016/679 (ci-après, le « RGPD »), le ministère de l'Intérieur (ci-après, également le « Ministère »), avec siège social à Piazza del Viminale 1 - 00184 Rome, en sa qualité de **responsable de traitement** des données personnelles, vous informe que vos données personnelles seront traitées selon les modalités et conditions précisées ci-dessous.

Le traitement des données personnelles dans le but de délivrer la Carte d'Identité Électronique (CIE) et de l'utiliser pour accéder aux services fournis sur le réseau par les prestataires de services utilisant le schéma d'identification CielD (« Entra con CIE ») et les activités connexes, la transmission au ministère de la Santé de la manifestation du consentement ou du refus de donner des organes ou des tissus en cas de décès, se fondera sur des principes de licéité, d'exactitude et de transparence pour protéger les droits et libertés fondamentaux des personnes physiques. Comme précisé ci-dessous, les services en question sont destinés aux citoyens italiens.

Les services concernent les secteurs suivants : état civil, données personnelles, délivrance de pièces d'identité, accès aux services fournis en ligne par les prestataires de services.

Le **responsable du traitement** des données est l'Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato dont le siège social est situé via Salaria 691 - 00138 Rome, nommé conformément à l'article 28 du RGPD par rapport à ce qui est indiqué à l'article 3 « Finalité du traitement » et conformément aux dispositions de l'accord-cadre entre l'Istituto Poligrafico et le ministère de l'Intérieur conclu le 12 août 2021 dans l'objectif d'améliorer les infrastructures centrales et périphériques du circuit d'émission de la Carte d'Identité Électronique et des services liés à la CIE, au regard de la législation en vigueur.

1. Sources des données personnelles

Les données personnelles faisant l'objet du traitement sont collectées directement auprès de vous ou de tiers qui les conservent conformément à la loi (Registre National de la Population Résidente - ANPR - du ministère de l'Intérieur).

En tout état de cause, toutes les données sont traitées dans le respect de la loi et des obligations en matière de confidentialité qui inspirent les activités du Ministère.

2. Catégories de données personnelles

Aux fins de la poursuite des finalités décrites ci-après, le Ministère traite les catégories de données personnelles suivantes :

- données fournies directement par vous :

- a) données personnelles et de contact du demandeur : éléments biométriques primaires (image du visage), éléments biométriques secondaires (image de l'empreinte digitale de l'index, ou, à défaut, du majeur, de l'annulaire ou du pouce des deux mains), signature manuscrite, taille, lieu de résidence, données de la pièce d'identité, autorisation ou non d'expatriation, numéro de téléphone, adresse électronique ;
- b) le cas échéant, les coordonnées associées à la CIE ou au demandeur nécessaires pour :
 - i. la récupération du code de sécurité PUK pour l'utilisation de la CIE ;
 - ii. l'activation et l'utilisation des identifiants de niveau 1 et 2 dans les services en ligne adhérant au schéma d'authentification CielD ;
 - iii. l'accès aux services liés à l'utilisation de l'identité numérique.

- obtenu de tiers :

- a) données personnelles et de contact : informations relatives au prénom, nom, numéro d'identification fiscale, sexe, lieu et date de naissance ;
- b) données personnelles des témoins et/ou des parents du demandeur : prénom, nom, détails des pièces d'identité, signature manuscrite.

(Les catégories de données personnelles susmentionnées sont ci-après désignées conjointement, même uniquement comme « Données personnelles »).

3. Finalités du traitement

Vos données à caractère personnel seront traitées pour les finalités suivantes :

- a) assurer la fourniture du service d'émission, d'expédition et de livraison de CIE et des activités connexes ;
- b) assurer la fourniture du service d'authentification aux services fournis sur le réseau par les « Prestataires de services » à travers le schéma d'identification CielD et les activités qui y sont liées ;
- c) transmission de la volonté de faire don d'organes ou de tissus en cas de décès ;
- d) génération de l'étiquette électronique pour consultation par la Préfecture de Police ;
- e) production de statistiques sous forme anonyme et agrégée concernant l'utilisation de la CIE pour accéder aux services en ligne ;
- f) accomplissement des obligations établies par les lois, les règlements, la législation communautaire et les dispositions édictées par les autorités légitimées par la loi ou par les organes de surveillance et de contrôle.

4. Base juridique et licéité du traitement

Aux fins indiquées aux lettres a), b), c) et d) du paragraphe 3 du présent avis, la base juridique du traitement, qui certifie sa licéité, est celle prévue par l'article 6, paragraphe 1, lettre c) du RGPD, est constituée par la primauté du droit.

Dans le cas d'espèce : décret du ministère de l'intérieur du 23 décembre 2015, tel que modifié, fixant les modalités techniques de délivrance et d'utilisation de la Carte d'Identité Électronique.

5. Nature de la fourniture et conséquences du refus

La fourniture de données personnelles est obligatoire pour l'exécution des obligations légales et/ou contractuelles.

Par conséquent, tout refus de fournir des données obligatoires rendra impossible la poursuite des finalités de traitement visées dans le présent avis (voir paragraphe 3).

6. Modalités de traitement

Vos données personnelles seront traitées par le biais de traitements manuels ou d'outils électroniques ou en tout cas automatisés, informatisés ou télématiques, dans une logique strictement liée aux finalités énumérées ci-dessous et, en tout état de cause, dans le but de garantir la sécurité et la confidentialité des données.

Le traitement des données sera effectué par du personnel spécifiquement mandaté et, en tout état de cause, de manière mixte, manuelle et automatisée. En conséquence, l'intéressé ne sera jamais destinataire d'une décision fondée uniquement sur le traitement automatisé de ses données.

À cet égard, le Ministère utilise un large éventail de mesures de sécurité afin d'améliorer la protection et le maintien de la sécurité, de l'intégrité et de l'accessibilité des données personnelles.

7. Catégories de destinataires de données personnelles

Vos données personnelles seront traitées par des personnes spécifiquement autorisées pour le traitement par le Responsable du traitement conformément au RGPD et à l'article 2-*quaterdecies* du Code de confidentialité ; en outre, elles peuvent être communiquées à des tiers - le cas échéant et, en tout état de cause, contractuellement liés au Ministère - à des fins utiles à la fourniture des services demandés.

En particulier, les données seront communiquées aux entités prévues par la législation italienne de référence, comme spécifié dans la liste suivante :

- a) Registre National de la Population Résidente (ANPR) du ministère de l'Intérieur ;

- b) Gestionnaire externe du service de livraison ;
- c) Gestionnaire externe du service d'envoi de SMS dans le processus de récupération du code de sécurité de la Carte d'Identité Électronique et d'envoi de SMS d'information par le Responsable ;
- d) Fournisseurs de services, ou entités publiques et privées qui, directement ou collectivement, autorisent l'accès à leurs services sur le réseau via le schéma CielD, qui conservent le journal des accès effectués au cours des 24 derniers mois. Ces entités traiteront les données personnelles en tant que contrôleur de données indépendant et conformément au présent avis, en vertu des articles 13 et 14 du RGPD, fourni par lesdites entités aux intéressés lors du premier contact ;
- e) Agrégateurs, c'est-à-dire entités publiques ou privées qui exposent un système d'accès aux services réseau d'entités publiques ou privées (agrégats) via le schéma CielD. Les agrégateurs conservent le journal des accès effectués au cours des 24 derniers mois. Ces entités traiteront les données personnelles en tant que Responsables de données indépendants et conformément au présent avis, en vertu des articles 13 et 14 du RGPD, fourni par lesdites entités aux intéressés lors du premier contact.

8. Transferts hors UE

Vos données personnelles ne seront pas transférées vers des pays tiers en dehors de l'Union européenne.

9. Durée de conservation des données personnelles

Pour des raisons de sécurité juridique et pour la délivrance de certifications, les données seront conservées indéfiniment, exception faite toutefois de :

- a) données biométriques secondaires (image de l'empreinte de l'index ou, à défaut, du majeur, de l'annulaire ou du pouce des deux mains), qui sont conservées pendant le temps strictement nécessaire à l'émission et à la production du document ;
- b) données relatives au don d'organes et de tissus au Système d'information sur la transplantation (SIT) du ministère de la Santé, qui sont supprimées immédiatement après réception par le SIT ;
- c) registre des accès aux services réseau au moyen de l'utilisation de la CIE pour une durée maximale de 24 mois.

10. Processus automatisé de prise de décision

Pour la poursuite des finalités de traitement décrites ci-dessus, aucune décision n'est prise sur la seule base d'un traitement automatisé produisant des effets juridiques vous concernant ou affectant significativement votre personne de manière similaire.

11. Droits de l'intéressé

En application et aux fins du RGPD, les droits ci-après, que vous pouvez exercer auprès du Ministère, vous sont reconnus en votre qualité d'intéressé :

- a) le droit d'obtenir du Responsable du traitement la confirmation qu'un traitement des données personnelles vous concernant est en cours ou non et, le cas échéant, d'accéder aux données personnelles et aux informations prévues par l'article 15 du RGPD et notamment celles relatives aux finalités du traitement, aux catégories de données personnelles concernées, aux destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données personnelles ont été ou seront communiquées, à la durée de conservation, etc. ;
- b) le droit d'obtenir, en cas d'inexactitude, la rectification des données personnelles vous concernant, ainsi que l'intégration de celles-ci lorsqu'elles sont considérées comme incomplètes, toujours en relation avec les finalités du traitement (article 16 du RGPD) ;

Ces droits peuvent être exercés au moyen d'une demande adressée par lettre recommandée au Délégué à la protection des données (DPD) du Responsable de traitement à l'adresse suivante : Ministère de l'Intérieur - Direction des Affaires intérieures et territoriales - Direction centrale des services démographiques Piazza del Viminale, 1 00184 - Rome ou en écrivant un courriel à segreteria.servizidemografici@interno.it ou un PEC à servizidemografici.prot@pec.interno.it.

Enfin, nous vous rappelons que vous avez le droit de déposer une réclamation auprès du Garant de la protection des données personnelles ou d'une autre autorité de contrôle conformément à l'article 13, paragraphe 2, lettre d) et article 77 du RGPD.

Rome, le 27/10/2021

Le Responsable du traitement des données